

Charte du Recrutement Ouvert Transparent et basé sur le Mérite « *Open Transparency Merit-based Recruitment* » (OTMR) de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Préambule :

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne a obtenu le label *Human Resources Strategy for Researchers* (HRS4R) en 2021 confirmant sa stratégie de gestion des ressources humaines élaborée conformément aux standards de la Commission Européenne. Celle-ci garantit le respect des droits et obligations des chercheuses et des chercheurs, des enseignantes et enseignants-chercheurs, ainsi que la promotion de l'excellence scientifique. Cette stratégie vise à mieux accompagner les chercheuses et les chercheurs, les enseignantes et enseignants-chercheurs dans leur carrière, à favoriser leurs conditions de travail et de mobilité tout en renforçant l'attractivité de l'Université. L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne affirme sa vocation qui est de promouvoir l'excellence scientifique tout en respectant la diversité et l'égalité des chances dans l'ensemble de ses activités.

Conformément aux principes du label HRS4R, l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est engagée dans une politique de recrutement transparente, basée sur les mérites et les compétences de chaque candidat.

Une telle politique promeut des pratiques de recrutement conformes et favorise un environnement de travail attractif pour les chercheuses et les chercheurs, les enseignantes et enseignants-chercheurs.

La présente charte a pour objet de réaffirmer les principes de mise en œuvre de cette politique de recrutement.

Article 1 - Objectifs de la politique OTMR

La politique OTMR vise à garantir une sélection des candidates et des candidats sur la base de leurs compétences et de leurs mérites, sans discrimination aucune. Elle vise également à promouvoir la transparence et la qualité du processus de recrutement.

Article 2 - Champ d'application

La politique OTMR s'applique à l'ensemble des recrutements de l'Université, quel que soit le statut du poste (statutaire, CDD, CDI, contrat doctoral, etc.).

Article 3 - Principe d'ouverture

Toutes les offres d'emploi de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne doivent être diffusées tant au niveau national qu'international, afin de garantir la plus grande participation de candidates et candidats qualifiés. La diffusion se fait via différents canaux tels que les portails d'emploi nationaux et européens, les réseaux sociaux, les journaux d'annonces, les réseaux professionnels, etc.

Article 4 – Principe de transparence

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne réaffirme son engagement, dans un processus de recrutement le plus transparent possible, de mise à disposition des candidates et des candidats de toutes les informations nécessaires sur le poste à pourvoir et notamment les critères de sélection tels que fixés par la réglementation. Le processus de recrutement doit être clairement défini et communiqué aux candidates et candidats afin de garantir l'équité et la transparence de la sélection.

Article 5 – Principe de mérite

Hormis les demandes de mutation prioritaire qui ressortissent d'une réglementation nationale, le recrutement, appuyé sur un classement des candidates et des candidats effectué par les pairs réunis en comités de sélection, est fondé sur l'excellence des qualifications académiques et professionnelles ainsi que sur l'expérience professionnelle en lien avec le poste.

L'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne est garante du respect de la diversité et de l'inclusion dans son processus de recrutement, en considérant les candidates et candidats qualifiés indépendamment de leur origine, de leur genre, de leur âge, de leur statut social, de leur orientation sexuelle, de leur situation familiale, de leur handicap, de leur appartenance ethnique ou de tout autre facteur discriminatoire.